

New York, le 1er février 1993

INC/Desertification :
 Session d'organisation
 (New York, 26-29.1.93)

BSZ
 11.2.93
 Centre de la Suisse
 Direction de la Coopération
 internationale

NOTE DE DOSSIER

1. La Session d'organisation de l'"Intergovernmental Negotiating Committee for the Elaboration of an International Convention to Combat Desertification in those Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa", en bref: INC/Desertification, s'est tenue à New York du 26 au 29 janvier 1993. La Suisse y était représentée par M. Francis Gruber, Conseiller à la Mission suisse à New York (Annexe 1).

2. Elle disposait, pour base de ses travaux, d'un Ordre du jour provisoire (A/AC.241/1, du 23 décembre 1992), adopté sans modification le 26 janvier 1993 (Annexe 2, FAX à Berne du 8.1.93).

Au terme de sa session, un Rapport du Comité sur les travaux de sa Session d'organisation a été adopté (A/AC.241/L.4, du 28 janvier 1993), que le Secrétariat a été chargé de compléter sur certains points factuels (Annexe 3).

3. Commentaires sur les points de l'Ordre du jour:

3.1 Election du bureau:

L'INC/Desertification a confirmé la candidature de l'ambassadeur Bo Kjellen (Suède) à la Présidence du Comité (Curriculum Vitae, Annexe 4), et a élu par acclamation trois Vice-Présidents: MM. René Valery Mongbé (Bénin), T.P. Sreenivasan (Inde), et Jose Urrutia (Pérou).

Le poste de Rapporteur, qui doit revenir au Groupe des Etats d'Europe orientale, reste à pourvoir, ce Groupe n'ayant pas encore été en mesure de désigner son candidat. A cet égard, nous relevons que ce Groupe semble bien désorganisé et n'a guère montré (par l'absence fréquente de ses délégués aux séances, ainsi que par le manque total d'interventions orales) d'intérêt aux travaux en cours.

Le Président Kjellen a rappelé, en introduction, l'origine de l'INC/Desertification (cf. Communiqué de presse, EN/DEV/64, du 25 janvier 1993, Annexe 5). Le débat général a été bref, seuls la Colombie - au nom des 77 - et le Danemark - au nom de la CE - prenant la parole (resp. Annexes 6 et 7) et diffusant leurs textes, alors que les USA se limitaient à une intervention générale (Annexe 8).

Presque tous les participants ont réservé de présenter leurs déclarations de substance pour la première session de fond, qui se tiendra à Nairobi du 24.5 au 3.6.93.



Il est à relever que la Présidence a mené cette session en toute douceur, mais surtout avec fermeté, dans un esprit foncièrement démocratique et à l'enseigne d'un consensus aussi large que possible. M.Kjellen a reconnu l'avoir dirigée à une "roller-coaster speed", et a souhaité "put on the brakes" lorsqu'il est apparu que le débat sur les organes subsidiaires, trop précipité, nécessitait un échange de vues plus approfondi; il a souligné, d'autre part, rechercher un accord aussi large que possible sur le texte d'une future Convention, de sorte à lui assurer le plus grand nombre de signatures/ratifications. Présidence donc entièrement satisfaisante, ainsi que s'est plu à le relever le délégué philippin: "your cordiality, sense of purpose, efficiency of these meetings... which we owe to your remarkable charmanship".

3.2 Règlement intérieur

D'entrée de cause, nous relevons qu'un délégué africain, fortement soutenu par le Groupe des 77, a insisté pour que le titre du Comité soit, dans tous les documents officiels, indiqué dans sa forme complète, soit celle indiquée au para.1 ci-dessus. Satisfaction lui a été donnée par le Comité et le Secrétariat sur ce point. Nous attirons donc l'attention sur le fait que tout document qui sera distribué à l'avenir par la délégation suisse (par exemple, sa Déclaration générale de Nairobi) le soit sous ce titre précis et complet.

Le projet de Règlement intérieur (cf. notre FAX du 22.1.93), portant cote A/AC.241/2 et daté du 15 janvier 1993, a été dans l'ensemble approuvé sans difficulté. Seuls les articles 9, 29 et 49 ont donné lieu à débat, plusieurs délégués souhaitant que le texte s'en tienne, autant que possible, à la formulation du Règlement de l'INC/Changements climatiques qui avait fait sa preuve dans les faits. C'est ainsi, et dans cet esprit, que des amendements ont été apportés à ces 3 articles, approuvés dans leur version définitive aux termes du document A/AC.241/L.3 du 27 janvier 1993 (Annexe 9).

3.3 Organes subsidiaires

Les discussions sur ce thème (constitution de 2 groupes de travail), et les postes à pourvoir (chaque groupe disposant d'un Bureau de 3 personnes), ont fait l'objet d'une Note de dossier séparée, du 29 janvier 1993 (cf. FAX du 29.1.93).

Ce point à l'ordre du jour reste toutefois en suspens, d'une part suite aux hésitations du Groupe des Etats d'Europe orientale de devoir accepter deux postes de Rapporteur (Rapporteur du Comité cf. pt.3.1 ci-dessus; et Rapporteur d'un Groupe de travail!), d'autre part suite à la demande du WEOG d'être représenté - ce qui n'était pas prévu à l'origine - dans chacun des deux groupes de travail.

Dans ces circonstances, le Comité a chargé le Président Bo Kjellen de poursuivre des consultations informelles en vue d'éclaircir ce sujet (nombre de groupes de travail/nombre de postes à pourvoir/candidatures des groupes régionaux), et, est-il espéré, de soumettre des propositions agréées pour approbation formelle lors de la première session de fond à Nairobi.

(Pour mémoire, nous rappelons, dans le cadre de l'installation du Secrétariat INC/Desertification à Genève, les questions soulevées par le Secrétaire A.Diallo, et exposées dans notre FAX du 1.2.93, pts 1 à 4).

3.4 Calendrier des réunions des futures sessions

La Présidence, d'entente avec le Secrétariat, avait originellement proposé que la première session de fond/Nairobi ait lieu du 29.3 au 8.4. Toutefois, vu les problèmes soulevés par cette proposition, tant du côté du Secrétariat lui-même (temps nécessaire à son installation et à la préparation de la documentation de base) que du côté des Etats faiblement dotés en personnel (risque de collision avec des organes tels que le PNUE, le PNUD, l'Habitat, et la Conférence sur la Population, voire avec la Global Facility), le calendrier - après longs débats - a été finalement approuvé tel que reproduit dans le document A/AC.241/L.1 du 26 janvier 1993 amendé (Annexe 10, avec correction manuscrite).

La première session de fond aura donc lieu, à Nairobi, du 24 mai au 3 juin 1993, étant entendu que le samedi 29 mai sera jour de session ("working day", donc: pas de safari personnel à prévoir... au grand dam de certains délégués, tel qu'il l'est apparu dans les corridors!).

Cette session s'ouvrira par un débat général, chaque Etat disposant d'un temps de parole limité à 10 minutes (prière de remettre aux interprètes, à l'avance, le texte de l'allocation).

D'ici là, et même ultérieurement à la première session, tout Etat est libre d'adresser au Secrétariat, pour distribution, toute documentation qu'il juge pertinente pour la poursuite des travaux (par ex.: l'Algérie a annoncé la distribution d'un rapport inter-ministériel, de 100 pages, sur la désertification sur son territoire et les efforts nationaux pour la combattre). Le Secrétariat assurera la distribution de ces textes, mais seulement dans leur version linguistique d'origine.

3.5 Ordre du jour provisoire pour Nairobi

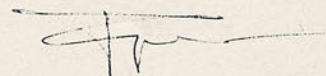
Après un court débat, portant davantage sur la formulation linguistique que sur le fond, le Comité a approuvé l'Ordre du jour provisoire de la Première Session de fond, tel que reproduit dans le document A/AC.241/L.2/Rev.1, du 28 janvier 1993 (Annexe 11, avec correction manuscrite, seule la version anglaise faisant foi).

Il est à relever, à cet égard, concernant le pt.2 ("Sharing of technical information..."), que les paras (a) à (g) ne constituent pas, en fait, des points séparés de l'ordre du jour, mais suggèrent plutôt la structure de présentation des déclarations des délégations de sorte à faciliter la comparaison entre elles et à en extraire, plus aisément, les points de convergence devant mener à une approche commune ("agreed starting base") servant de base générale de discussion.

Enfin, la Présidence a exprimé le souhait que la composition des Délégations nationales, à Nairobi, tienne compte de la volonté générale de faire progresser la matière à bonne allure: en d'autres termes, outre les spécialistes en environnement/désertification, les délégations devraient autant que possible disposer d'experts/juristes susceptibles de faire avancer tout projet de Convention en la matière (le Secrétariat devrait, en principe, soumettre un avant-projet de Convention avant la session de Nairobi).

Lors de la clôture de la session d'organisation, le Président Bo Kjellen s'est dit convaincu que la session avait rempli son mandat à satisfaction, que l'esprit de compromis avait agréablement empreint les travaux, et que le même "sense of emergency and responsibility" (envers les pays affectés par la désertification) inspirerait de même la Première Session de fond en mai prochain à Nairobi. Avec réalisme il ajouta:

"The same spirit should prevail at the first substantive session in Nairobi, as we will have to confront even more difficult problems than those we dealt with at the present session".



Francis A. Gruber

* *

*



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à New York ONU

HR	BSZ	CHV		
42.				
21	SP	CHV		SP
EDA	04.0293	-8		
Ref.	f. 300-33	✓		

DFAE / DDA

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

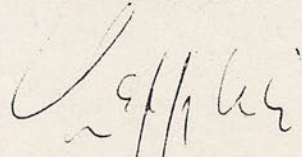
Datum
Date

713.239.3 - GRU/BEG 1.2.1993

Gegenstand / Objet **INC - Désertification**

Suite au mandat que vous nous avez confié, par FAX du 21 janvier 1993, sous signature de M. Th. Wiederkehr, de suivre les travaux de la Session d'organisation de l'INC/ Désertification (New York, 26-29 janvier 1993), je vous remets ci-joint une note de dossier, du 1er février 1993, portant résumé des travaux de cette Session et annexes pertinentes.

Le Chargé d'affaires a.i.


F. Chappuis

Annexes:

Note de dossier et 11 annexes

Copies (avec annexe) à:

- DOI (M. Latif)
- DFEP/OFAEE (M. Flückiger)
- DFI/BUWAL
- Mission Genève
- Ambassade à Nairobi